

FCP AMEN PREVOYANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN PREVOYANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PREVOYANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PREVOYANCE arrêtée au 31 décembre 2014 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

II. Vérification spécifique :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en disponibilités et les dépôts à terme représentent 20,10% de l'actif au 31 décembre 2014, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, Le 30 mars 2015

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>246 218</u>	<u>243 567</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	70 207	64 247
Obligations et valeurs assimilées	3.2	176 011	179 320
Placements monétaires et disponibilités		<u>62 485</u>	<u>37 775</u>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	62 485	37 775
Autres actifs	3.4	2 157	3 971
TOTAL ACTIF		<u>310 860</u>	<u>285 313</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	995	-
Autres Crédeurs divers	3.6	394	605
TOTAL PASSIF		<u>1 389</u>	<u>605</u>
Capital	3.7	<u>303 052</u>	<u>278 639</u>
Sommes distribuables	3.12	<u>6 419</u>	<u>6 069</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	10
Sommes distribuables de l'exercice		6 416	6 059
ACTIF NET		<u>309 471</u>	<u>284 708</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>310 860</u>	<u>285 313</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT
De l'exercice allant de 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	3.8	12 179	17 530
Revenus des placements monétaires	3.9	2 000	2 585
Total des revenus de placements		14 179	20 115
Charges de gestion des placements	3.10	7 151	7 080
Revenus Nets des placements		7 028	13 035
Autres charges d'exploitation	3.11	587	836
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 441	12 199
Régularisation du résultat d'exploitation		<25>	<6 140>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 416	6 059
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		25	6 140
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 788	31 548
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		10 245	<47 483>
Frais de négociation de titres		<1 413>	<4 705>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		36 061	<8 441>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De l'exercice allant de 01/01/2014 au 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

	Période 01/01/2014 au 31/12/2014	Période 01/01/2013 au 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES	36 061	<8 441>
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	6 441	12 199
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	20 788	31 548
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	10 245	<47 483>
Frais de négociation de titres	<1 413>	<4 705>
Distributions de dividendes	<5 953>	<16 974>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<5 345>	<473 184>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachat		
- Capital	<5 179>	<473 205>
- Régularisation des sommes non distribuables	<28>	7 667
- Régularisation des sommes distribuables	<138>	<7 737>
- Droit de sortie	0	91
VARIATION DE L'ACTIF NET	24 763	<498 599>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	284 708	783 307
En fin de l'exercice	309 471	284 708
NOMBRE DES PARTS		
En début de l'exercice	3 067	7 979
En fin de l'exercice	3 010	3 067
VALEUR LIQUIDATIVE	102,814	92,829
TAUX DE RENDEMENT	12,89%	-3,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNUELS ARRETES AU 31-12-2014

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PREVOYANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 01 Février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur unique des titres du FCP AMEN PREVOYANCE
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2014 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
Marché Principal				
CEREALIS	347	2 412	2 365	0,76%
DELICE DANONE	77	1 124	1 166	0,38%
EURO-CYCLES	1 850	20 720	30 292	9,79%
MONOPRIX	500	11 193	10 967	3,54%
SFBT	500	10 550	11 256	3,64%
SOMOCER	2 665	6 595	6 711	2,17%
TAWASOL	10 000	7 500	7 450	2,41%
TOTAL	15 939	60 094	70 207	22,69%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.

Le détail de ses valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
AIL 2013	250	20 000	20 660	6,68%
EN 2014/A	1635	15 533	15 966	5,16%
EN 2014/A1	985	9 359	9 656	3,12%
EN 2014/A10	5000	47 675	49 169	15,89%
EN 2014/A14	1200	11 460	11 838	3,83%
EN 2014/A2	59	561	580	0,19%
EN 2014/A23	2000	19 022	19 650	6,35%
EN 2014/A28	771	7 325	7 558	2,44%
HL 2013/1	250	20 000	20 693	6,69%
UNIFACTOR 2013	250	20 000	20 241	6,54%
TOTAL	12 400	170 935	176 011	56,87%

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt National	110 935
Emprunt de société	20 000
Actions	63 366
TOTAL	194 301

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Emprunt de société	25 000	25 000	-
Actions	78 195	88 439	10 245
TOTAL	78 195	88 439	10 245

3-Les remboursements intervenus sur les lignes en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	110 000
TOTAL	110 000

3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 62 485 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
Avoirs en banque	62 485	20,19%
TOTAL	62 485	20,19%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 2 157 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	-	373
Dépositaire	-	2 058
Intérêt courus sur compte rémunéré	2 157	1 540
Total	2 157	3 971

3.5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 995 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	723	-
Dépositaire	272	-
TOTAL	995	-

3.6-Autres Crédeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 394 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Retenue à la source	308	513
Autres crédeurs(CMF)	86	92
TOTAL	394	605

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier 2014 au 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
Montant	278 639
Nombre des parts	3 067
Nombre de Porteurs de Parts	8
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre des parts émis	0
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-5 179
Nombre des parts rachetés	57
Nombre de Porteurs de Parts sortants	1
<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	10 245
Régularisation des sommes non distribuables	-28
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	20 788

Frais de négociation de titres	-1 413
Droit de sortie	0
<u>Capital au 31/12/2014</u>	
Montant	303 052
Nombre des parts	3 010
Nombre de Porteurs de Parts	7

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des obligations et valeurs assimilés	8 404	12 542
Revenus des actions	3 775	4 988
TOTAL	12 179	17 530

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des billets trésorerie	-	1 098
Intérêts des comptes de dépôt	2 000	1 487
TOTAL	2 000	2 585

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	2 908	6 333
Rémunération du dépositaire	4 243	747
TOTAL	7 151	7 080

3.11- Autres charges d'exploitation :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figurant aussi au niveau de cette rubrique

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevance du CMF	291	633
Services bancaires et assimilés	168	89
TCL	128	114
Total	587	836

3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 6 419 Dinars contre 6 069 Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	10
Résultat d'exploitation	6 441	12 199
Régularisation du résultat d'exploitation	-25	-6140
Total	6 419	6 069

4. Données par part et ratios pertinents:

Donnés par part	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	4,046	5,716	4,122	3,635
Revenus des placements monétaires	0,664	0,843	0,898	0,320
Total des revenus de placements	4,711	6,559	5,020	3,955
Charges de gestion des placements	-2,376	-2,309	-1,625	-1,074
Revenus Nets des placements	2,334	4,250	3,395	2,881
Autres charges	-0,195	-0,273	-0,187	-0,124
Résultat d'exploitation	2,139	3,977	3,208	2,757
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,008	-2,002	-0,879	0,103
Sommes distribuables de l'exercice	2,132	1,975	2,329	2,860
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	6,906	10,286	-4,851	0,825
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	3,404	-15,482	7,148	-2,212
Frais de négociation de titres	-0,469	-1,534	-2,536	-0,637
Plus au moins-valeurs sur titres et frais négociation	9,841	-6,730	-0,239	-2,024
Résultat net de l'exercice	11,980	-2,752	2,968	0,734
Droits d'entrée et droit de sortie	0	0,030	0,019	0,005
Résultat non distribuable de l'exercice	9,841	-6,700	-0,220	-2,019
Régularisation du résultat non distribuable	-0,009	2,500	-0,167	-0,155
Somme non distribuable de l'exercice	9,832	-4,200	-0,387	-2,174
Distribution de dividendes	1,978	2,328	2,860	3,925
valeur liquidative	102,814	92,829	98,171	99,090
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,46%	1,12%	1,12%	1,12%
Autres charges/ actif net moyen	0,20%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,21%	0,96%	1,61%	2,98%
Nombre de parts	3 010	3 067	7 979	11 620
Actif net moyen	290 717	633 174	1 156 047	1 116 144

